

Motion des personnels de l'IRD Ile de France, votée à l'unanimité par l'AG du 6 mars 2009

En tant que personnels de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) - chercheurs, ingénieurs et techniciens scientifiques et administratifs - nous déclarons notre participation active au mouvement contre les réformes actuellement imposées par le gouvernement, ceci parce qu'elles contribuent à l'affaiblissement structurel et à la précarisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nous affirmons notre volonté de participer à une réflexion globale sur l'évolution de la recherche et de l'enseignement supérieur. Nous soutenons que les EPST constituent une composante indispensable du dispositif de recherche français et qu'un véritable partenariat entre Universités et EPST est possible, dans le respect des spécificités de chacun.

Pour toutes ces raisons, nous, personnels IRD, voulons :

- des EPST intégralement rétablis dans leur rôle d'opérateur de recherche et l'abandon de leur transformation en agences de moyens ;
- la dotation des EPST en crédits de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre de leurs missions scientifiques ;
- l'arrêt d'une politique de restructuration forcée et précipitée (UMRisation, « désassociation », *etc.*) qui conduit à la dissolution des EPST ;
- l'abrogation de la LRU, du Pacte de la Recherche et, dans l'immédiat, le retrait des trois réformes contestées (statut des enseignant-chercheurs, mastérisation des concours des enseignants, contrat doctoral unique) ;
- le rétablissement de tous les postes supprimés dans l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que l'élaboration d'un plan pluriannuel de recrutement statutaire.

À l'IRD, nombre des bouleversements qui touchent aujourd'hui le monde de la recherche ont déjà eu lieu ou sont en cours :

- des UMRisations entraînant un déplacement des activités de l'IRD vers les universités dans des conditions qui menacent ses missions fondamentales de recherche sur le développement en partenariat avec les pays du Sud ;
- la création d'une agence de moyens, l'AIRD, sans moyens ni statut propres, qui vit aux dépens de la fonction d'opérateur de recherche de l'IRD (personnel, budget, locaux) ;
- le déménagement du siège de l'institution, sans avantage, qui a entraîné le départ ou la précarisation d'une partie de son personnel administratif, la perte de son savoir-faire professionnel et de sa mémoire institutionnelle ;
- une précarisation croissante de tous les emplois (chercheurs, ingénieurs, techniciens), sans oublier les difficultés d'insertion des jeunes docteurs ;
- un retard catastrophique des promotions des personnels IT, et leur évaluation basée de plus en plus sur des critères de performance décidés de manière arbitraire ;
- la réduction dramatique des postes de chercheurs en 2009 et l'affectation de postes à des « chaires d'excellence » (attribués aux universités au bout de 5 ans, sans garantie quant au maintien de leur orientation recherche pour le développement) ;
- le manque d'information et de concertation en ce qui concerne l'élaboration du contrat d'objectifs et de la politique de sites tant en France qu'à l'étranger.

Au vu de cette situation, nous nous déclarons en lutte et demandons :

- la préservation de notre statut d'EPST comme opérateur de recherche ;
- les moyens financiers et humains indispensables à son fonctionnement ;
- un véritable processus de concertation et la prise en considération réelle des réflexions émanant des syndicats, des instances scientifiques et représentatives (Conseil scientifique, CSS, CGRA, CAP, CTPC) pour les décisions concernant l'Institut.